



RÈGLEMENT DE LA MANIFESTATION

Organisation : association Intrail

Contact association : associationintrail@gmail.com

Contact responsable des inscriptions : L'équipe Klikego inscriptions.klikego+intrailmuros@gmail.com

Sites internet : www.intrailmuros.com - <https://www.facebook.com/intrail.muros/>

GÉNÉRALITÉS

L'Intrail-Muros 2025 – 10^{ème} édition - est une manifestation sportive de type course pédestre urbaine nocturne se déroulant sur la commune de Saint-Malo (35400) le Samedi 22 février 2025.

3 ÉPREUVES AU PROGRAMME 2025

Kids Trail – Individuel 12Km– Challenge entreprises



Date : Samedi 22 février 2025

Commune : Saint-Malo

Distance : de 1,5km à 3km selon l'âge du participant

Tarif inscription : 8 euros (+ frais de dossier)

Récompense : oui pour tous (à préciser ultérieurement)

Limites d'âges : à partir de 10 ans et jusqu'à 15 ans

Inscription : exclusivement sur KLIKEGO à partir du 25 Octobre 2024

Limite du nombre de participants : 300

Départ et arrivée : Le Quai Saint-Malo Parc expo – 1B quai Duguay Trouin

Classement : sans

Chronométrage officiel : sans

Ravitaillement : 1 (arrivée)

Horaires des départs : de 18H00 à 18H10

Matériel obligatoire : sans



Date : Samedi 22 février 2025

Commune : Saint-Malo

Distance : 12km environ

Tarif inscription : 19 euros (+ frais de gestion prestataire)

Tee Shirt édition 2025 : Oui pour tous

Limite d'âge : à partir de 16 ans

Inscription : exclusivement sur KLIKEGO à partir du 25 Octobre 2024

Limite du nombre de participants : 3200

Départs & Arrivées de l'épreuve (Village Course) : Quai Saint-Malo Parc Expo – 1B quai Duguay Trouin

Classement : Sans

Chronométrage officiel : Sans

Ravitaillement : 1 (arrivée)

Horaires de départs : de 19H30 à 20H30 (4 SAS de 15 min. chacun)

Matériel obligatoire : Oui



Date : Samedi 22 février 2025
Commune : Saint-Malo
Distance : 12km environ
Tarif inscription : 250 euros par équipe de 4 à 6 coureurs
Tee Shirt édition 2025 : Oui pour tous
Limite d'âge : à partir de 16 ans
Inscription : exclusivement sur KLIKEGO à partir du 25 Octobre 2024
Limite du nombre de participants : 300 équipes
Départs & Arrivées de l'épreuve (Village Course) : Quai Saint-Malo Parc Expo – 1B quai Duguay Trouin
Classement : Oui
Chronométrage officiel : Oui
Ravitaillement : 1 (arrivée)
Horaires de départs : de 19H00 à 19H20
Matériel obligatoire : Oui

Les 3 épreuves se dérouleront le même jour le Samedi 22 février 2025

LE VILLAGE COURSE DE LA MANIFESTATION

Changement de lieu en 2025 : l'organisation de l'Intrail-Muros 2025 (accueil, dossards, départs, arrivées...) se situe au
Quai Saint-Malo – Parc expo – 1B quai Duguay Trouin.

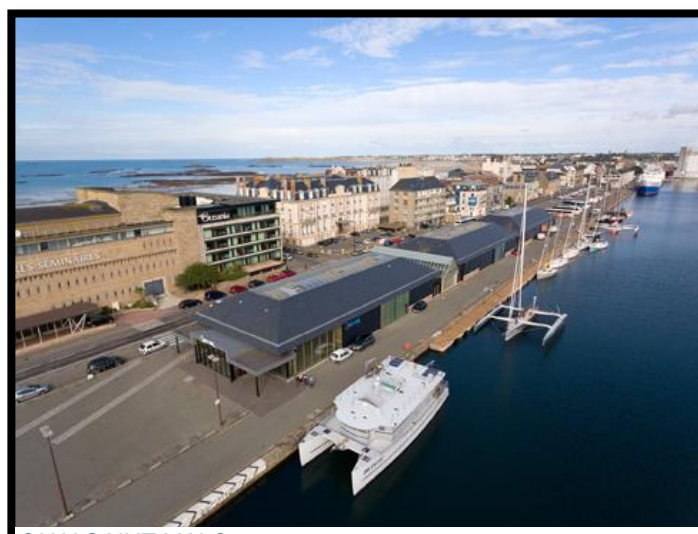
Ouverture du village au public : le 22/02/2025 à partir de
13h00

Vous y trouverez

- Nos partenaires : exposants – stands...
- Notre espace d'accueil des participants.
- Le retrait des dossards
- Nos animations.
- La zone de départ et arrivée des épreuves.
- Le ravitaillement d'arrivée.
- Food trucks pour se restaurer sur place.
- Buvette

IMPORTANT

- **Pas de vestiaire sur place** pour se changer ou laisser vos affaires (plan Vigipirate grand rassemblement).
- Stationnement à proximité sur les parkings.
- Contrôle des entrées dans le village par des agents de sécurité.
- Poste de secours présent.



QUAI SAINT MALO

KIDS TRAIL
EDITION
CHALLENGE ENTREPRISES TERCY LEVILLAIN
12Km
Course urbaine nocturne
INTRAIL-MUROS
SAINT-MALO
Samedi 22 FÉVRIER 2025
INTRAIL-MUROS
Course urbaine nocturne
Association INTRAIL
Tel 07 78 87 23 01 - Contact : associationintrail@gmail.com
SAINT-MALO
f @

RÈGLEMENT DES ÉPREUVES

Préambule

L'intrail-muros est une manifestation sportive de course à pied de type « Trail Urbain ». Les tracés des 3 épreuves passent tous par des lieux remarquables, animés et/ou insolites appelés « Spots ».

Les parcours sont en zones urbaines ou naturelles et présentent certaines difficultés techniques liées au dénivelé +/- et aux spécificités de l'environnement (passages étroits, sols meubles ou rocaillieux, conditions climatiques hivernales et course en nocturne...). Les tracés sont assez techniques et exigeants physiquement. Ils réclament donc une bonne condition physique de la part des participants et une réelle préparation.

Les tracés resteront confidentiels jusqu'au 22/02/2025 pour préserver la surprise des « Spots » traversés, et la tranquillité des usagers réguliers des lieux. Certains « Spots » seront dévoilés avant l'évènement après accord des propriétaires.

Il est obligatoire de lire et d'accepter le règlement de la manifestation au moment de son inscription. Aucune réclamation ne pourra être faite par le participant allant à l'encontre du règlement présent.

RÈGLEMENT COMMUN AUX 3 ÉPREUVES : KIDS TRAIL – INDIVIDUEL – CHALLENGE ENTREPRISES

➤ SERVICE MÉDICAL-SÉCURITÉ

Le dispositif de secours préventif sera conforme à la réglementation en vigueur qui s'applique pour les manifestations sportives sur la voie publique ouverte à la circulation de type course pédestre.

La course pourra être neutralisée quelques instants pour l'évacuation d'une personne nécessitant des soins et laisser passer ambulances et /ou véhicules de secours.

Un poste de secours sera présent à l'arrivée et des secouristes seront postés le long du parcours aux endroits sensibles.

➤ ASSURANCE

Conformément à la loi, les organisateurs ont souscrit une assurance couvrant les conséquences de leur Responsabilité civile. L'organisateur a souscrit une assurance RC propre à l'évènement.

Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence.

Il incombe aux autres participants non licenciés de s'assurer personnellement.

➤ UTILISATION D'IMAGE

« J'autorise expressément les organisateurs de l'Intrail-Muros 2025, ainsi que leurs ayants droits comme les partenaires et médias, à utiliser les images fixes ou audiovisuelles sur lesquelles je pourrais apparaître, prises à l'occasion de ma participation, sur tous les supports y compris les documents promotionnels et/ou publicitaires, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée. »

➤ CNIL

Conformément à la loi « Informatique et Libertés » du 06 Janvier 1978 et à la loi RGPD 2018, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles vous concernant.

➤ ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'inscription à l'Intrail-Muros 2025 d'un participant sur la plateforme KLIKEGO atteste qu'il a pris connaissance de ce règlement et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des articles et dispositions

RÈGLEMENT DU KIDS TRAIL



- **Course urbaine de type Trail Urbain pour les enfants** : le tracé du Kids Trail passera par des lieux insolites et animés comme celui des « adultes ». Il empruntera principalement l'Intra-Muros. Le parcours présentera quelques difficultés (marches, passages étroits, sol meuble...). Ainsi chaque représentant légal doit s'assurer de la bonne condition physique et maîtrise technique de la course à pied pour l'enfant inscrit. L'épreuve est en fin de journée pour bénéficier de la luminosité naturelle. La course sera encadrée par des adultes compétents, et l'enfant pourra être accompagné par un majeur de son entourage proche. Le **parcours sera fléché** pour indiquer les changements de direction. Des bénévoles « signaleurs » seront présents aux endroits présentant une difficulté ou un danger quelconque.

Le Kids Trail est autorisé aux enfants âgés de 10 à 15 ans.

- **3 CATÉGORIES D'ÂGES : POUSSIN – BENJAMIN - MINIME**
Kids Trail Poussin (enfants âgés de 10 à 11 ans le jour de la course)
Kids Trail Benjamin (enfants âgés de 12 à 13 ans le jour de la course)
Kids Trail Minime (enfants âgés de 14 à 15 ans le jour de la course)
- **3 DISTANCES SELON LA CATÉGORIE D'ÂGE**
Pour le Kids Trail Poussin : **1KM500**
Pour le Kids Trail Benjamin : **2KM**
Pour le Kids Trail Minime : **3KM**
- **3 HORAIRES DE DÉPARTS : 3 SAS**
Pour le « SAS Kids Trail Poussin » : **18H10**
Pour le « SAS Kids Trail Benjamin » : **18H05**
Pour le « SAS Kids Trail Minimales » : **18H00**

Les départ des 3 SAS seront donnés sur l'esplanade du **Quai Saint-Malo -Parc Expo village course**.

➤ INSCRIPTION SUR KLIKEGO

Inscription exclusivement sur le site internet KLIKEGO à partir du Vendredi 25 Octobre 2024 jusqu'au Vendredi 14 février 2025.

Lien vers l'inscription :

<https://www.klikego.com/inscription/intrail-muros-2025/running-course-a-pied/1413880064129-20>

Nombre limité d'inscrits à 300 sur le Kids Trail (100 participants par catégories au moment du lancement des inscriptions avec ensuite modification de la jauge possible selon le remplissage par tranches d'âges).

Tarif d'inscription : 8 euros. Paiement CB en ligne obligatoire et sécurisé.

➤ CERTIFICAT MÉDICAL ET AUTORISATION PARENTALE / REPRÉSENTANT LÉGAL

Le *certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition n'est pas obligatoire pour les mineurs sous certaines conditions* : les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé (Questionnaire Santé Sport) dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports.

Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif, attestent (case à cocher obligatoirement) au moment de l'inscription et auprès de l'organisateur, que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. À défaut, elles sont tenues de produire et transmettre à l'organisateur un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins

de six mois.

[Télécharger le Questionnaire Santé Sport à remplir](#)

Autorisation parentale / représentant légal de l'enfant : la personne exerçant l'autorité parentale sur l'enfant doit remplir et déposer en ligne sur le compte ayant servi à l'inscription, une autorisation parentale / représentant légal sur Klikego au moment de l'inscription (pas d'inscription possible sans ce document).

Autorisation d'exploitation / droit à l'image : la personne exerçant l'autorité parentale sur l'enfant doit accepter ou non l'utilisation du droit à l'image de l'enfant par l'organisateur pendant et après la manifestation, en remplissant cette autorisation au moment de son inscription et la déposer sur le compte ayant servi à l'inscription.

[Télécharger l'autorisation parentale et l'autorisation d'exploitation](#)

➤ **ENCADREMENT ET ACCOMPAGNEMENT DES ENFANTS PENDANT LA MANIFESTATION**

Les enfants participant au KIDS TRAIL 2025 restent sous l'entière responsabilité des parents / représentants légaux pendant toute la durée de la manifestation.

Au moment du retrait des dossards, l'enfant devra obligatoirement être accompagné par l'adulte responsable. Pendant le Kids Trail, Il est autorisé que l'enfant soit accompagné par un adulte (gratuit - adulte majeur - un seul accompagnant par enfant) sous réserve que celui-ci porte une tenue adaptée à la pratique de la course à pied.

L'organisateur se réserve le droit d'interdire l'accompagnement de l'enfant par l'adulte, si celui-ci ne dispose pas d'une tenue adaptée.

Le parcours se fera essentiellement dans Intra-Muros avec des « bénévoles coureurs » pour encadrer et accompagner les enfants. La quasi-totalité du parcours se fera sur une voie piétonne fermée à la circulation des engins motorisés.

➤ **RAVITAILLEMENT**

Aucun ravitaillement sur le parcours du Kids Trail.

1 ravitaillement à l'arrivée pour tous.

➤ **CLASSEMENT ET RÉCOMPENSE**

Comme pour les grands sur l'individuel, pas de classement ni de chronométrage. Tous les enfants recevront une récompense pour avoir participé.



RÈGLEMENT DE L'INTRAIL-MUROS INDIVIDUEL

Course urbaine nocturne de type Trail Urbain : le tracé de la course passe par des lieux remarquables, animés et/ou insolites appelés « Spots ». Le parcours est en zone urbaine ou naturel et présente certaines difficultés techniques liées au dénivelé +/- et aux spécificités de



l'environnement (passages étroits, sols meubles ou rocailloux, conditions climatiques hivernales et course en nocturne...). Le tracé est assez technique et exigeant physiquement.

Il réclame une bonne condition physique de la part des participants.

Le parcours est **commun aux 2 épreuves (Individuel et Challenge Entreprises)**

➤ La **DISTANCE est de 12km** : le kilométrage pouvant évoluer de +/- 1km jusqu'au 22/02/2025 selon les autorisations de passages délivrés par les propriétaires des « Spots » et de la Ville de Saint Malo.

➤ **La TRACE** restera confidentielle jusqu'au 22/02/2025 pour préserver la surprise des « Spots » traversés et la tranquillité des usagers réguliers des lieux. Certains « Spots » seront dévoilés avant l'évènement après accord des propriétaires. Le **parcours sera fléché** pour indiquer les changements de direction. Des bénévoles « signaleurs » seront présents aux endroits présentant une difficulté particulière ou un danger lié à la circulation automobile. Le balisage sera lumineux pour une plus grande visibilité.

Sur les portions de parcours empruntant la voie publique et restant ouvertes à la circulation motorisée, chaque participant **devra respecter le code de la route** et les indications des « signaleurs ». Le coureur ne respectant pas le code de la route sera seul responsable en cas d'accident.

➤ **INSCRIPTION** : Les inscriptions sont possibles exclusivement sur KLIKEGO (*plateforme internet de gestion en ligne des inscriptions*).

[Lien vers le site des inscriptions](#)

<https://www.klikego.com/inscription/intrail-muros-2025/running-course-a-pied/1413880064129-20>

DATE D'OUVERTURE DES INSCRIPTIONS : VENDREDI 25 OCTOBRE 2024

DATE DE FERMETURE DES INSCRIPTIONS : VENDREDI 14 FÉVRIER 2025

ÂGE MINIMUM DES PARTICIPANTS : avoir au moins 16 ANS AU 22/02/2025

TARIF : Tarif d'inscription pour l'Intrail-Muros individuel : **19 euros** (paiement en ligne par CB uniquement)

Ce tarif comprend les droits d'inscriptions, le Tee-Shirt de l'édition 2025 pour tous les participants,

le ravitaillement d'arrivée « spécial Intrail-Muros » et les nombreuses animations sur le parcours. Il faut ajouter à ce tarif le coût de gestion des inscriptions par notre prestataire.

LICENCE SPORTIVE OU PPS (Parcours Prévention Santé) : nouveauté 2024

L'Intrail-Muros est une épreuve sportive qui respecte les règles édictées par la FFA (Fédération Française d'Athlétisme) et suivies par l'organisateur. La participation à l'Intrail-muros est maintenant subordonnée à la présentation obligatoire soit d'une licence sportive ou d'un Numéro « Parcours Prévention Santé » (ci-après le « mon Numéro PPS »).

[Le PPS concerne uniquement les coureurs majeurs et NON licenciés.](#)

JE SUIS MAJEUR ET NON LICENCIE = Numéro PPS

Les participants devront se connecter à la plateforme <https://pps.athle.fr/> à partir du 22/11/24 et y suivre différentes étapes dont le visionnage de 3 vidéos (très rapide entre 3'et 5'). Une fois validé le coureur recevra une attestation avec son numéro PPS qu'il devra ensuite indiquer sur son compte personnel Klikego ayant servi à l'inscription pour l'Intrail-Muros individuel. Cette attestation sera valable pendant trois mois sur différentes courses avec le même numéro PPS.

Date limite pour valider complètement votre dossier : le 08/02/2025. Au-delà de cette date limite, l'organisation pourra annuler la participation du coureur sans avoir à rembourser celui-ci des frais d'inscription.

Aucune pièce justificative envoyée par courrier ou par mail de sera prise en compte.

JE SUIS MINEUR ET NON LICENCIÉ = Questionnaire Sport Santé

Le certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition n'est pas obligatoire pour les mineurs sous certaines conditions : les personnes exerçant l'autorité parentale renseignent conjointement un questionnaire relatif à son état de santé (Questionnaire Santé Sport) dont le contenu est précisé par arrêté conjoint du ministre chargé de la santé et du ministre chargé des sports.

Les personnes exerçant l'autorité parentale sur le sportif, attestent (case à cocher obligatoirement) au moment de l'inscription et auprès de l'organisateur, que chacune des rubriques du questionnaire donne lieu à une réponse négative. A défaut, elles sont tenues de produire et transmettre à l'organisateur un certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du sport ou de la discipline concernée datant de moins de six mois.

[Télécharger le Questionnaire Santé Sport à remplir](#)

Autorisation parentale / représentant légal de l'enfant : la personne exerçant l'autorité parentale sur l'enfant doit remplir et déposer une autorisation parentale / représentant légal sur Klikego au moment de l'inscription (pas d'inscription possible sans ce document).

Autorisation d'exploitation / droit à l'image : la personne exerçant l'autorité parentale sur l'enfant doit accepter ou non l'utilisation du droit à l'image de l'enfant par l'organisateur pendant et après la manifestation, en remplissant cette autorisation.

[Télécharger l'autorisation parentale et l'autorisation d'exploitation](#)

JE SUIS LICENCIÉ F.F.A MAJEUR OU MINEUR

Présentation obligatoire :

- d'une licence sportive « Athlé Compétition », « Athlé Entreprise », « Athlé running » ou « PASS EVENT J'aime courir » délivrée par la FFA en cours de validité à la date de l'événement portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ;
- ou d'une licence sportive délivrée par l'une des fédérations suivantes, en cours de validité à la date de l'événement, sur laquelle est mentionnée la «non contre-indication à la pratique du sport en compétition», la «non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition» ou la « non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition» :
 - o Fédération des clubs de la défense (FCD),
 - o Fédération française du sport adapté (FFSA),
 - o Fédération française handisport (FFH),
 - o Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
 - o Fédération sportive des ASPTT,
 - o Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
 - o Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
 - o Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP) ;

ATTENTION : Les détenteurs de licence étrangère, même s'il s'agit d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics, doivent obligatoirement fournir un QR Code-Numéro PPS remplissant les

conditions listées ci-dessus.

CONDITION D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT DE VOTRE INSCRIPTION

Sur l'individuel : tout engagement est ferme et définitif. **Aucun engagement ne pourra faire l'objet d'un remboursement ou report d'inscription pour quelque motif que ce soit même pour blessure !**

La revente ou cession d'une inscription sans passer par l'organisation est interdite. Le coureur bénéficiant d'un dossard hors cadre réglementaire ne pourra pas retirer son dossard !

➤ Conditions d'annulation de la manifestation en cas de force majeure ou sur demande des autorités compétentes

En cas de force majeure, évènement climatique, de catastrophe naturelle ou de tout autre circonstance mettant en danger les participants, coureurs, bénévoles, publics...l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit, de neutraliser la course ou d'annuler celle-ci

Où

Les autorités compétentes peuvent interdire la manifestation entre le 25/10/2024 et le 22/02/2025 pour motifs autres que portant sur les modalités d'organisation de l'Intrail-Muros 2025.

Conséquences : seuls les coureurs ayant choisis l'option payante à 5 euros « remboursement en cas d'annulation pour force majeure ou sur demande des autorités compétentes » pourront être remboursés des 19 euros d'inscription. Le coureur individuel n'ayant pas pris cette option ne pourra pas être remboursé.

➤ Conditions d'annulation à la demande du coureur

Pour annuler et être remboursé de mon inscription je passe obligatoirement par :

La BOURSE AUX DOSSARDS

En cas de blessure ou impossibilité de participation à la manifestation pour un autre motif, le coureur inscrit pourra revendre son inscription directement à un ami(e) de son choix, ou une autre personne quelconque, en passant par le service en ligne sur KLIKEGO nommé la **BOURSE AUX DOSSARDS**

DATE OUVERTURE ET FERMETURE DE LA BOURSE AUX DOSSARDS : du 28/12/2024 au 14/02/2025

Important à lire avant de revendre ou acheter une inscription sur la bourse aux dossards: *le coureur vendant son inscription ne pourra pas retirer son tee-shirt. Le participant achetant l'inscription du coureur ne pourra pas changer de SAS de départ (sauf si le SAS souhaité n'est pas complet !) et ne pourra pas choisir un autre Tee-shirt de l'édition (taille et sexe) que celui lié à l'inscription du vendeur.*

➤ DOSSARD

La participation aux épreuves nécessite le port obligatoire du dossard fixé sur la poitrine. Il ne devra en aucun cas être réduit, découpé ou plié sous peine de disqualification et de se voir interdire l'accès aux « spots » du parcours. Les épingles ne seront pas fournies par l'organisation.

Retrait des dossards Retrait

avant le 22/02/2025

L'organisation mettra en place, quelques jours avant le 22/02/2025, un retrait anticipé des dossards pour les individuels et le challenge Entreprises sur les communes de Rennes (1 jour) et Saint-Malo (2 jours). Les lieux et dates des retraits seront communiqués officiellement aux coureurs ultérieurement.

Retrait le 22/02/2025

Le retrait des dossards se fera à partir du 22/02/2025. Le lieu du retrait officiel et son horaire sera communiqué ultérieurement aux coureurs.

Retrait électronique des dossards par QR code sans pièce d'identité

Un QR code vous sera attribué sur votre compte KLIKEGO et aussi envoyé par mail / SMS pour retirer votre dossard. Vous devrez présenter ce QR code au moment du retrait sans justificatif d'identité nécessaire. Celui-ci sera scanné par nos bénévoles, il nous informera sur la validation ou non de votre dossier d'inscription, la taille du Tee-shirt que vous avez choisi. En cas de dossier incomplet, le bénévole aux dossards ne pourra pas vous remettre votre dossard et lot.

En individuel, un même participant peut retirer plusieurs dossards et lots sur présentation des différents QR codes.

➤ **ORGANISATION DES DÉPARTS**

Les départ de l'Intrail-Muros sont espacés dans le temps par vagues appelées SAS de départ.

Au moment de l'inscription, les individuels doivent choisir le SAS dans lequel ils souhaitent partir. Les SAS sont complets à partir de 800 coureurs inscrits dans le même SAS.

Une fois complet, le SAS ne pourra plus être choisi.

Tout changement de SAS, une fois l'inscription faite, peut se faire directement à partir de son compte si et seulement si le SAS choisi n'est pas encore complet.

4 SAS POSSIBLES

SAS 1 : départ de 19h30 à 19h40 (complet à 800 coureurs)

SAS 2 : départ de 19h45 à 19h55 (complet à 800 coureurs)

SAS 3 : départ de 20h00 à 20h10 (complet à 800 coureurs)

SAS 4 : départ de 20h15 à 20h25 (complet à 800 coureurs)

Il est interdit de partir dans un SAS autre que celui indiqué sur votre dossard, sauf si le SAS dans lequel vous souhaitez partir est plus tard que celui officiel.

Exemple : je suis inscrit dans le SAS 1, je peux partir dans le SAS 2 – 3 ou SAS 4).

Votre dossard aura une couleur propre à votre SAS d'inscription.

Vous pourrez accéder à la zone de départ 05 minutes avant l'heure de votre SAS.

SAS 1 : accès à la zone de départ à 19H25

SAS 2 : accès à la zone de départ à 19H40

SAS 3 : accès à la zone de départ à 19H55

SAS 4 : accès à la zone de départ à 20H10

➤ **MATÉRIELS OBLIGATOIRES POUR PRENDRE LE DÉPART**

Course en nocturne

Une lampe frontale ou ventrale en état de fonctionnement est obligatoire. Les lampes de poches sont interdites.

Un dispositif vestimentaire réfléchissants est obligatoire.

Parcours technique et glissant

Une paire de chaussure type Trail est fortement conseillée. Les chaussures doivent être adaptées à la course à pied en milieu urbain et naturel. Elles doivent avoir une bonne accroche.

Un coupe-vent est recommandé pour protéger du vent et du froid à cette époque.

➤ RAVITAILLEMENTS

Un seul ravitaillement à l'arrivée et pas de gobelet distribué

Les participants sont en **totale autonomie alimentaire sur le parcours**. Un ravitaillement est mis en place après la ligne d'arrivée.

Un point d'eau pourra être installé à mi-distance mais aucun gobelet ne sera mis à disposition des coureurs.

Aucun gobelet ne sera mis à disposition par l'organisation pour les participants. Que cela soit sur le parcours ou à l'arrivée.

Le participant qui souhaite boire devra avoir son propre gobelet.

➤ CLASSEMENT ET RÉCOMPENSES

Pas de chronométrage officiel ni de classement sur l'Intrail-Muros individuel.

Il n'y a pas de protocole de remise de récompenses en fin de manifestation.



RÈGLEMENT DU CHALLENGE ENTREPRISES

Le **challenge Entreprises** est ouvert aux personnels des entreprises, établissements, associations... Les équipes sont mixtes ou non, de 4 à 6 coureurs par équipe. A l'issue de l'épreuve, un classement par équipes est fait à partir de l'addition des 4 meilleurs chronomètres de l'équipe. Possibilité de constituer plusieurs équipes.

Course urbaine nocturne en équipe de type Trail Urbain : le tracé de la course passe par des lieux remarquables, animés et/ou insolites appelés « Spots ». Le parcours est en zone urbaine ou naturel et présente certaines difficultés techniques liées au dénivelé +/- et aux spécificités de l'environnement (passages étroits, sols meubles ou rocailloux, conditions climatiques hivernales et course en nocturne...). Le tracé est assez technique et exigeant physiquement.

Il réclame une bonne condition physique de la part des participants.

Le parcours est **commun aux 2 épreuves (Individuel et Challenge Entreprises)**

➤ La **DISTANCE est de 12km** : le kilométrage pouvant évoluer de +/- 1km jusqu'au 22/02/2025 selon les autorisations de passages délivrés par les propriétaires des « Spots » et de la Ville de Saint Malo.



- **La TRACE** restera confidentielle jusqu'au 22/02/2025 pour préserver la surprise des « Spots » traversés et la tranquillité des usagers réguliers des lieux. Certains « Spots » seront dévoilés avant l'évènement après accord des propriétaires. Le **parcours sera fléché** pour indiquer les changements de direction. Des bénévoles « signaleurs » seront présents aux endroits présentant une difficulté particulière ou un danger lié à la circulation automobile. Le balisage sera lumineux pour une plus grande visibilité.
- Sur les portions de parcours empruntant la voie publique et restant ouvertes à la circulation motorisée, chaque participant **devra respecter le code de la route** et les indications des « signaleurs ». Le coureur ne respectant pas le code de la route sera seul responsable en cas d'accident.
- **INSCRIPTION** : Les inscriptions sont possibles exclusivement sur KLIKEGO (*plateforme internet de gestion en ligne des inscriptions*).

[Lien vers le site des inscriptions](#)

<https://www.klikego.com/inscription/intrail-muros-2025/running-course-a-pied/1413880064129-20>

DATE D'OUVERTURE DES INSCRIPTIONS : VENDREDI 25 OCTOBRE 2024

DATE DE FERMETURE DES INSCRIPTIONS : VENDREDI 14 FÉVRIER 2025

MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'inscription de l'équipe se fait à partir d'un compte personnel KLIKEGO d'un des participants ou responsable de l'équipe. Il renseigne l'ensemble des informations demandées sur les 4 à 6 participants (nom – prénom – date de naissance – adresse mail – tel – adresse postale – sexe – taille Tee shirt...).

Il est possible de modifier jusqu'au 14 février les coureurs et le nombre de participants directement sur son compte KLIKEGO.

Le paiement de l'inscription se fait au choix par :

- Paiement CB en ligne au moment de l'inscription
- Paiement par virement bancaire post inscription (RIB en téléchargement sur le site d'inscription KLIKEGO)
- Paiement par chèque à l'ordre de « Association Intrail » et adressé à – Association Intrail – chez mme Gas - 15 rue de la Janaie 35400 Saint-Malo

L'ensemble des attestations médicales (licence sportive – numéro PPS – certificat médical) seront téléchargées sur KLIKEGO sur le compte ayant servi à l'inscription de l'équipe. Pas de document transféré par mail à l'organisation.

ÂGE MINIMUM DES PARTICIPANTS : avoir au moins 18 ANS AU 22/02/2025

TARIF

Tarif d'inscription pour le Challenge Entreprises : 250 euros (CB – Chèque ou virement) Ce tarif comprend

La participation d'une équipe.

Le tee-shirt pour chaque participant.

- L'invitation aux événements organisés avant et après manifestation (ex : reconnaissance du parcours).
- La possibilité de modifier la liste des coureurs jusqu'au 14/02/2025
- Le dossard au nom de l'entreprise.
- Le départ de la course sans contrainte de SAS.
- La remise des dossards et lot avant course « spéciale Challenge Entreprises ».

Règlement par CB au moment de l'inscription

Ou

Règlement par chèque : ordre « Association Intrail » - adresse postale – Association Intrail, 15 rue de la Janaie, 35400 St Malo.

Ou

Règlement par virement : téléchargement du RIB via KLIKEGO

LICENCE SPORTIVE OU PPS (Parcours Prévention Santé) : nouveauté 2024

L'Intrail-Muros est une épreuve sportive qui respecte les règles édictées par la FFA (Fédération Française d'Athlétisme) et suivies par l'organisateur. La participation à l'Intrail-muros est maintenant subordonnée à la présentation obligatoire soit d'une licence sportive ou d'un Numéro « Parcours Prévention Santé » (ci-après le « mon Numéro PPS »).

Le PPS concerne uniquement les coureurs NON licenciés.

JE SUIS NON LICENCIE = Numéro PPS

Les participants devront se connecter à la plateforme <https://pps.athle.fr/> à partir du 22/11/24 et y suivre différentes étapes dont le visionnage de 3 vidéos (très rapide entre 3'et 5'). Une fois validé le coureur recevra une attestation avec son numéro PPS qu'il devra ensuite indiquer sur le compte Klikego ayant servi à l'inscription pour le Challenge Entreprises. Cette attestation sera valable pendant trois mois sur différentes courses avec le même numéro PPS.

Date limite pour valider complètement votre dossier : le 14/02/2025.

Aucune pièce justificative envoyée par courrier ou par mail de sera prise en compte.

JE SUIS LICENCIE

Présentation obligatoire :

- d'une licence sportive « Athlé Compétition », « Athlé Entreprise », « Athlé running » ou « PASS EVENT J'aime courir » délivrée par la FFA en cours de validité à la date de l'événement portant attestation de la délivrance d'un certificat médical mentionnant l'absence de contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ;
- ou d'une licence sportive délivrée par l'une des fédérations suivantes, en cours de validité à la date de l'événement, sur laquelle est mentionnée la «non contre-indication à la pratique du sport en compétition», la «non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition» ou la « non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition» :
 - o Fédération des clubs de la défense (FCD),
 - o Fédération française du sport adapté (FFSA),
 - o Fédération française handisport (FFH),
 - o Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
 - o Fédération sportive des ASPTT,
 - o Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
 - o Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
 - o Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP) ;

ATTENTION : Les détenteurs de licence étrangère, même s'il s'agit d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics, doivent obligatoirement fournir un QR Code-Numéro PPS remplissant les conditions listées ci-dessus.

CONDITION D'ANNULATION ET DE REMBOURSEMENT

Sur le Challenge Entreprises : l'équipe devant annuler sa participation pourra demander un remboursement ou un report de l'inscription sur l'édition suivante.

➤ **Conditions d'annulation de la manifestation en cas de force majeure ou sur demande des autorités compétentes**

En cas de force majeure, évènement climatique, de catastrophe naturelle ou de tout autre circonstance mettant en danger les participants, coureurs, bénévoles, publics...l'organisation se réserve le droit de modifier le circuit, de neutraliser la course ou d'annuler celle-ci

Où

Les autorités compétentes peuvent interdire la manifestation entre le 25/10/2024 et le 22/02/2025 pour motifs autres que portant sur les modalités d'organisation de l'Intrail-Muros 2025.

Conséquences : Un report d'inscription sur 2026 sera mis en place pour les équipes du Challenge Entreprises.

La revente ou cession d'une inscription sans passer par l'organisation est interdite. Le coureur bénéficiant d'un dossard hors cadre réglementaire ne pourra pas retirer son dossard !

➤ **DOSSARD**

La participation aux épreuves nécessite le port obligatoire du dossard fixé sur la poitrine. Il ne devra en aucun cas être réduit, découpé ou plié sous peine de disqualification et de se voir interdire l'accès aux « spots » du parcours. Les épingles ne seront pas fournies par l'organisation.

Retrait des dossards

Le retrait des dossards du Challenge entreprises est pour toute l'équipe. Le retrait individuel, par participant, n'est pas autorisé.

Retrait avant le 22/02/2025

L'organisation mettra en place, quelques jours avant le 22/02/2025, un retrait anticipé des dossards pour le challenge Entreprises sur les communes de Rennes (1 jour) et Saint-Malo (2 jours). Les lieux et dates des retraits seront communiqués officiellement aux coureurs ultérieurement.

Retrait le 22/02/2025

Le retrait des dossards se fera à partir du 22/02/2025. Le lieu du retrait officiel et son horaire sera communiqué ultérieurement aux coureurs.

Retrait électronique des dossards par QR code sans pièce d'identité

Un QR code vous sera attribué sur votre compte KLIKEGO et aussi envoyé par mail / SMS pour retirer vos dossards. Vous devrez présenter ce QR code au moment du retrait sans justificatif d'identité nécessaire. Celui-ci sera scanné par nos bénévoles, il nous informera sur la validation ou non de votre dossier d'inscription. Si un coureur de l'équipe n'a pas validé son inscription au moment du retrait, son dossard sera retiré.

➤ **ORGANISATION DES DÉPARTS**

Toutes les équipes du Challenge Entreprises s'élanceront entre 19H00 et 19H20. **Les équipes n'ont pas à choisir de SAS de départ au moment de l'inscription.** Ouverture et accès à la ligne de départ à partir de 18h30.

Les équipes ne pouvant pas prendre le départ dans cette plage horaire, pourront tout de même partir dans les autres SAS individuels sans avoir à s'y inscrire. Pour s'élancer sur le parcours, les équipes peuvent partir au complet ou non. Les

départs individuels sont donc autorisés en fin de vague.

➤ MATÉRIELS OBLIGATOIRES POUR PRENDRE LE DÉPART

Course en nocturne

Une lampe frontale ou ventrale en état de fonctionnement est obligatoire. Les lampes de poches sont interdites. Un dispositif vestimentaire réfléchissants est obligatoire.

Parcours technique et glissant

Une paire de chaussure type Trail est fortement conseillée. Les chaussures doivent être adaptées à la course à pied en milieu urbain et naturel. Elles doivent avoir une bonne accroche.

Un coupe-vent est recommandé pour protéger du vent et du froid à cette époque.

➤ RAVITAILLEMENTS

Un seul ravitaillement à l'arrivée et pas de gobelet distribué

Les participants sont en **totale autonomie alimentaire sur le parcours**. Un ravitaillement est mis en place après la ligne d'arrivée.

Un point d'eau pourra être installé à mi-distance mais aucun gobelet ne sera mis à disposition des coureurs.

Aucun gobelet ne sera mis à disposition par l'organisation pour les participants. Que cela soit sur le parcours ou à l'arrivée.

Le participant qui souhaite boire devra avoir son propre gobelet.

➤ CLASSEMENT ET RÉCOMPENSES

Chronométrage électronique sur le dossard et classement sur le Challenge Entreprises. Le classement du Challenge Entreprises se fera à partir de l'addition des 4 meilleurs temps de l'équipe. Il récompensera la meilleure équipe mixte – la meilleure équipe masculine et la meilleure équipe féminine. Le protocole de récompense se fera post événement lors de notre soirée de remerciements.

